Règles de tarification droits câble 2024

Critères et principes généraux de tarification pour les droits câble.

1. DÉTERMINER LE CLASSEMENT DE CHAQUE CHAÎNE, EN FONCTION DE:

a) L'audience de la chaîne par région linguistique, exprimée en fonction de ses parts de marché
b) La mesure dans laquelle les répertoires de la SIMIM et d'IMAGIA sont utilisés par la chaîne

Tout d'abord le poids 'parts de marché' de la chaîne est déterminé en fonction de ses parts de marché:

- Les parts de marché sont déterminées en fonction du groupe linguistique (néerlandophone / francophone ou nord / sud comme cela se fait habituellement lors d'études de parts de marché)
- Le poids de la chaîne est déterminé sur base du tableau ci-dessous qui exprime les pourcentages des parts de marché

De (%)	A (%)	Poids
0	1	0
1,01	2	1
2,01	4	2
4,01	8	3
8,01	15	4
15,01	20	5
20,01	100	6

- Si la part de marché d'une chaîne n'est pas connue ou est inférieure à 1%, la chaîne est forfaitairement présumée avoir un poids de 0.

Pour chaque chaîne le poids du répertoire de la SIMIM est calculé en fonction de l'utilisation faite du répertoire de la SIMIM par la chaîne. A cet effet une échelle allant de 1 à 5 est utilisée:

1: utilisation marginale (entre 0% et 5%)
2: utilisation limitée (entre 5,01% et 20%)
3: utilisation moyenne (entre 20,01% et 40%)
4: utilisation importante (entre van 40,01% et 70%)
5: utilisation intensive (entre 70,01% et 100%)

Pour chaque chaîne le poids du répertoire d'Imagia est calculé en fonction de l'utilisation faite du répertoire d'Imagia (clips vidéo) par la chaîne. A cet effet une échelle allant de 0 à 5 est utilisée:

0: pas d'émission de clips vidéo
1: utilisation marginale (entre 1 et 100 clips / an)
2: utilisation limitée (entre 101 et 1.000 clips / an)
3: utilisation moyenne (entre 1.001 et 5.000 clips / an)
4: utilisation importante (entre 5.001 et 20.000 clips / an)
5: utilisation intensive (les chaînes musicales)

Ensuite un poids général par chaîne est calculé. Ce calcul se fait en deux étapes:

Etape 1: calcul du poids du répertoire général, c'est-à-dire le poids pour les deux répertoires (SIMIM et IMAGIA) ensemble. Lors de ce calcul:

- Le poids du répertoire de la SIMIM est porté en compte pour 75%
- Le poids du répertoire d'IMAGIA est porté en compte pour 25%

Etape 2: calcul du poids général de la chaîne, sur base du poids du répertoire général et le poids des parts de marché. Lors de ce calcul:

- Les deux poids sont portés en compte pour 50% chaque.

Cette façon de procéder peut se résumer comme suit:

- Le poids des parts de marché compte pour 50%
- Le poids du répertoire de la SIMIM compte pour 37,5%
- Le poids du répertoire d'IMAGIA compte pour 12,5%

Finalement une hiérarchie est établie par groupe linguistique en utilisant une échelle de 1 à 15, sur laquelle:

- Le plus haut score 'poids général' obtenu par une chaîne dans un des deux groupes linguistiques équivaut à rang 15.
- Pour les autres chaînes le rang est calculé au pro rata. Exemple: la chaîne avec le score le plus haut obtient un poids général de 100 points et se voit attribuer le rang 15; une autre chaîne qui, en 'poids général' a obtenu 60 points, se verra attribuer le rang 9 (à savoir 60% de 15) etc.

2. DÉTERMINATION DU COÛT GÉNÉRAL PAR BOUQUET OFFERT, EN TENANT COMPTE:

a) De la hiérarchie des chaînes
b) De la composition des bouquets par le prestataire de services

Sur base de l'hiérarchie calculée un tarif est calculé pour la chaîne concernée (dans lequel rang 1 équivaut à 1 point tarif par abonné et rang 15 équivaut à 15 points tarif par abonné).

Le total des points tarif de toutes les chaînes offertes par le prestataire de services dans un bouquet détermine le coût total par abonné.

3. CALCUL DU COÛT TOTAL

Finalement le coût total par bouquet offert est multiplié par le nombre respectif d'abonnés dans chaque groupe linguistique.

SIMIM cv/sc • Lenneke Marelaan 8 b5 • B-1932 Zaventem • Belgium • +32 (0)2 775.82.10 • BE 0455.701.446